



Séance du 17 décembre 2015 2015 à 20h30 heures
Commune de Cahors – Salle des congrès – Espace Clément-Marot
*Aujourd'hui, (dix-sept décembre deux mille quinze), le Conseil
communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors –Salle des congrès –
Espace Clément-Marot*

Etaient présents :

51 titulaires dont 10 possédant une procuration
11 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève,
M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise,
M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco,
Mme HAUDRY Sabine, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK
Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme
RIVIERE Brigitte, Mme EYMES Isabelle,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS
CRAYSSAC
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAIN
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES

M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
Mme VANBESIEEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD
Daniel,

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. HEE Gérard,

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
CIEURAC
COURS
FONTANES
LAROQUE DES ARCS
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
ST DENIS CATUS
ST GERY
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. GARD Michel,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PONS Stéphane,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. RAFFY Bernard,
M. BERNIOT Pierre-Jacques,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :CABRERETS
CAHORSCATUS
DOUELLELABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LE MONTAT
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
PONTCIRQ
PRADINESST GERY
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE

26 titulaires

M. SEGOND Dominique,
Mme LASFARGUES Geneviève (procuration à M. MUNTE), Mme
BOUX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent (procuration M.
VAYSSOUZE-FAURE), M. SINDOU Géraud (procuration à Mme
FAUBERT), Mme LENEVEU Hélène (procuration à M.
DELPECH), M. COLIN Henri (procuration à M. SAN JUAN), Mme
DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration
à M. SIMON), M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick
M. VAZ Victor (procuration M. TAILLARDAS)
Mme LANES Bénédicte (procuration à M. DIZENGREMEL), M.
TREIL Jean
M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration à Mme VANBESIEN)
M. SABOT Aimé,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël (procuration à M. LEFEBVRE),
M. CHATAIN Thierry,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (procuration M. MARRE),
M. LIAUZUN Christian,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. GILBERT Joël,Etaient excusés ou absents :BOUZIES
CABRERETS
CAILLAC
CALAMANE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LES JUNIES
LHERM
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
VALROUFIE
VERS

16 suppléants

Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
M. BRIS René,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
Mme SOLIVERES Hélène
M. BARDINA Fabien
Mme SALANIE Jacqueline
M. BESSEDE Arnaud
M. SOULIER Yves
M. DECREMPS Frédéric
M. RIGAL Serge
M. BONNET Frédéric,
M. NICOLAON Patrick,
M. GILES Jérôme,Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Objet : Délibération de principe – Voie verte Douelle-Capdenac

A été adopté à la majorité

1 contre : M. FOURNIER (Crayssac)

4 abstentions : M. JOUCLAS (Crayssac), Mme EYMES (Cahors), M. LEFEBVRE (Montgesty), M. ANNES
(Valroufié)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 17 décembre 2015
Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Objet : Délibération de principe – Voie verte Douelle – Capdenac

Notre territoire se caractérise par une dominante économique présentielle qui invite les collectivités et les intercommunalités à conforter les principaux leviers de développement économique associés.

Dans ce cadre, le tourisme constitue un important facteur d'activités, de notoriété et de devises pour le Grand Cahors comme pour le Lot dans son entier.

Pour autant, allonger la saison et augmenter la durée de séjour des visiteurs est un enjeu prioritaire pour consolider la destination Cahors - Saint-Cirq-Lapopie - Vallée du Lot et pour conforter une véritable économie touristique créatrice d'emplois pour les habitants du territoire.

Parmi les ressorts de la destination figure le tourisme vert, familial, sportif, culturel et patrimonial. Ce dernier s'adosse à des produits et des loisirs, en particulier accessibles à tous, aujourd'hui insuffisamment représentés dans le département.

Le projet de voie verte, le long de la rivière Lot et pour partie sur l'emprise de l'ancienne ligne SNCF Cahors – Capdenac fermée à la circulation des voyageurs le 28 septembre 1980, des marchandises le 1^{er} octobre 1989 et à tout trafic le 9 juin 2011 par décision de Réseau Ferré de France, constitue incontestablement le support d'une offre touristique pour les visiteurs et de loisirs pour les lotois.

Il participe d'un projet structurant, à l'instar de ce que fut et de ce que demeure la navigation sur la rivière Lot.

Il offre un terrain de loisirs exceptionnel pour les familles grâce au cheminement qu'il constitue. En site propre, sécurisé, d'un seul tenant, il structure une liaison douce le long de la vallée du Lot. Véritable trait d'union, traversant le département depuis Bonaguil en Lot-et-Garonne jusqu'à Capdenac-Gare dans l'Aveyron, le projet de voie verte Douelle-Capdenac apparaît comme une formidable opportunité économique, environnementale et sociale et un maillon structurant du projet global traversant le département d'est en ouest.

Mettant en valeur des paysages d'exception, la voie verte sera la source de nouvelles mobilités, le support de nouveaux usages, une couture tissée au cœur de la vallée du Lot, reliant les villes et leur arrière-pays, et le facteur d'une attractivité touristique qui bénéficiera, entre autres, à tous les professionnels riverains du projet.

Justement, des professionnels, des citoyens et des élus ont récemment eu l'occasion de s'exprimer sur l'importance d'un tel projet pour le territoire, projet qui permet un usage

valorisant à court terme, sans obérer une évolution future de l'emprise préservée dans son entier grâce à un véritable plan de sauvegarde et de mise en valeur ; c'est ce qu'offre et permet la proposition de voie verte.

Dès 2001, une étude confiée par la DDE du Lot concluait en faveur d'une résolution touristique de cette emprise comme seule option crédible. Initiée fin 2010 et restituée en octobre 2013, une étude complémentaire confiée par le Conseil général du Lot au Cabinet Inddigo s'attachait à analyser les approches techniques, les estimations financières, les fréquentations et les retombées économiques futures de ce projet de voie verte entre Douelle et Capdenac.

Aujourd'hui, considérant le besoin de donner rapidement réalité à ces études, notre Conseil rappelle l'urgence de concrétiser un tel projet.

A la faveur d'une précédente correspondance, le Président du Département du Lot me sollicitait, en ma qualité de Président du Grand Cahors, pour que notre intercommunalité « se positionne sur la solution de son choix pour son territoire. ».

Notre agglomération en appelle au Conseil départemental qui correspond à l'échelle territoriale pertinente pour conduire un projet supra communautaire. Pilote naturel, il doit bénéficier d'une attention particulière de l'institution départementale qui doit, sans attendre, se doter des moyens indispensables au pilotage et au portage d'un tel projet.

Parce que la voie verte participera d'un lien renouvelé entre la ville-centre et l'agglomération, parce qu'elle figure dans le projet de territoire sur lequel notre assemblée s'est favorablement prononcée le 7 décembre dernier, le Grand Cahors constituera, aux côtés du Département, un partenaire actif et mobilisé pour que ce projet progresse puis aboutisse.

Il est précisé que cette délibération constitue une position de principe adressée au Département du Lot étant entendu qu'au gré des différentes étapes du projet et sur la base des éléments qu'elles fourniront, notre Conseil aura l'opportunité d'être plus précisément renseigné et sera appelé à délibérer.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver la position de principe à l'égard du projet de voie verte Douelle-Capdenac et la saisine du Département du Lot au regard de la nature et de l'importance que revêt un tel projet,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,